

Horaires d'ouvertures des déchetteries

Pour le dépôt des collecteurs

Déchetteries	Heures d'ouvertures	
	Vendredi	Samedi
Argentré du Plessis	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Châteaubourg	10h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Châteaugiron	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Chatillon en Vendelais	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Janzé	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
La Guerche de Bretagne	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Louvigné de Baïs	Fermé	9h-12h30 / 14h-18h (été) ou 17h30 (hiver)
Martigné-Ferchaud	Fermé	8h30-12h30
Reifers	14h-18h	14h-18h
Val d'Izé	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Vitré	9h-12h / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
Noyal sur Vilaine	14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h

Des déchets dangereux

Les **D.A.S.R.I.** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) sont des déchets dangereux car, jetés n'importe où, ils exposent vos proches et les agents de collecte et de tri à risques de piqûres, de blessures et de contamination.



Ne les jetons pas
n'importe où !



Trions,
Collectons,



Éliminons-les
en toute sécurité,
pour mieux se protéger.

Pour tout renseignement, contacter :

SMICTOM du Sud Est de l'Ille et Vilaine

Parc d'activités de Plagué
10 rue de la Haie Robert
35500 VITRÉ
Téléphone : 02 99 74 44 47
Télécopie : 02 99 75 05 58
www.smictom-sudest35.fr



Guide de l'utilisateur

2011



Un geste citoyen,
simple et gratuit



Une collecte en 3 étapes : mode d'emploi

1 A la pharmacie

Rendez-vous dans votre pharmacie

Votre pharmacien est partenaire de l'opération. N'hésitez pas à le contacter.



Demandez à adhérer au service de collecte

Munissez-vous d'une ordonnance et d'un justificatif de domicile, votre pharmacien vous fera signer un engagement d'adhésion, et vous remettra :

- votre premier collecteur,
- votre carte de dépôt (anonyme),
- le calendrier des dates de dépôts dans les déchetteries (voir ci-contre).

Ce service gratuit est mis en place par le SMICTOM SE 35 sur son territoire, en partenariat avec les pharmacies. **Il est ouvert uniquement aux particuliers en automédication** habitant le territoire du SMICTOM du Sud Est Ille et Vilaine.



Pour traiter leurs déchets d'activités de soins, **les professionnels** doivent utiliser les services d'une société privée.

2 A la maison

Triez vos déchets de soins

A la maison, séparez vos déchets de soins des autres déchets. La loi oblige en effet à les incinérer dans des unités adaptées.

Quels sont les déchets concernés ?

Uniquement les matériels piquants, coupants, tranchants : aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, etc.

Ne sont pas concernés : les déchets mous (compresses, pansements, cotons, gants, etc.), ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.



Un collecteur spécial

Stockez vos déchets de soins dans le collecteur au fur et à mesure de votre traitement. **Utilisez la fermeture temporaire.** Une fois plein, **fermez votre collecteur** grâce à la fermeture inviolable.



Conservez-la dans un endroit ventilé et éloigné de toute source de chaleur, au maximum 3 mois.

Attention ! Gardez hors de portée des enfants.

3 A la déchetterie

Déposez votre collecteur plein à la déchetterie



Attention !

Les dépôts en déchetterie ne pourront avoir lieu qu'aux dates fixées sur le calendrier ci-dessous. Apporter votre carte de dépôt : vous devez la présenter à l'agent de la déchetterie.

Calendrier 2011	Vendredi	Samedi
Janvier	28	29
Février	25	26
Mars	25	26
Avril	29	30
Mai	27	28
Juin	24	25
Juillet	29	30
Août	26	27
Septembre	23	24
Octobre	28	29
Novembre	25	26
Décembre	23	Fermeture

Renouvelez votre collecteur

Un nouveau collecteur vide vous sera remis par l'agent de la déchetterie pour chaque collecteur plein déposé.